



CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

ARTICLE 1 : GENERALITES

Toute commande entraîne l'acceptation des conditions de vente de la société « VIP SERVICES » Grenoble Isère Transports. Tout devis gratuit est valable 1 Mois. Sous réserve des disponibilités.

ARTICLE 2 : LES TARIFS

Tous les tarifs qui vous seront donnés prendront en compte toutes les surtaxes liées à la prestation. Aucun supplément ne vous sera demandé, sauf en cas d'un souhait de votre part sortant du cadre initial du bon de commande.

Toute prestation est intégralement due comptant à son achèvement.

Nos tarifs s'entendent avec une TVA à 10%.

ARTICLE 3 : LA COMMANDE

Les photos des véhicules peuvent être modifiés sans préavis et sont non contractuels, cependant, votre véhicule sera toujours lié à la catégorie de la prestation choisie. Les services de VIP SERVICES peuvent être fournis en collaboration avec d'autres entreprises de transport.

La commande doit être passée par le client au moins 48H à l'avance (par l'un des moyens mis à disposition) pour pouvoir être pleinement satisfaite et honorée dans les meilleures conditions. Dans tous les cas, un bon de commande vous sera envoyé que vous devrez nous retourner signé (par email, fax ou courrier (minimum sept jours ouvrables avant pour ce dernier)) et une confirmation de bonne réception et de mise en place de la réservation vous sera adressé conformément à notre réglementation.

ARTICLE 4 : ANNULATION/RETARD/SURPLUS

Il sera impératif de prévenir dès que possible la société VIP SERVICES de tout changement afin de préparer au mieux le transport et d'assurer le bon déroulement de la prestation. Les changements de dernière minute pourraient être remis en cause s'ils perturbaient l'organisation journalière de la société VIP SERVICES.

Si une annulation du fait de VIP SERVICES intervient, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation de la prestation est imposée par des conditions de force majeure.

Conditions d'annulation et de No-Show : Annulation sans frais jusqu'à 5 jours avant la date de réalisation de la mission, 50 % entre 72 heures et 5 jours avant la mission, 100 % à moins de 72 H de la réalisation de la mission (sauf accord différent entre les deux parties).

Si des arrêts supplémentaires ou des attentes rendent la course plus longue que la durée de base, des heures supplémentaires seront facturées.

Tout retard du vol (après une heure forfaitaire offerte) ou tout retard du départ entraînera une surfacturation. Toute heure commencée est due dans son intégralité selon la base horaire notifiée sur le bon de commande.

Toute modification du trajet par le client au cours de la prestation et entraînant des changements de programme, pourra engendrer des suppléments à régler sur place ou à la fin de la prestation.

La prestation n'est valable qu'une fois, et s'il s'avérait que le client n'était pas présent sur le lieu de rendez-vous, la prestation serait définitivement perdue, et ne donnerait nullement droit à remboursement..

ARTICLE 5 : PAIEMENTS

Les heures prises en compte sont considérées au départ du garage (Grenoble) et au retour garage. Possibilité de paiement : Virement -Cash -CB. Tous les règlements sont effectués en euros (€). Modalités de paiement : 50 % du montant de la commande sera exigée à la réception du bon de commande, solde en fin de prestation (sauf accord différent entre les deux parties).

Vous autorisez la société VIP SERVICES à prélever les acomptes et les prestations sur les cartes bancaires fournis en garantie.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITES

La responsabilité de nos chauffeurs étant engagée pendant la période de location du véhicule, ils ont pour consigne de respecter et de faire respecter les lois en vigueur. En aucun cas, le client ne pourra exiger que le chauffeur dépasse la limitation de vitesse autorisée ou ne commette des infractions au code de la route.

VIP SERVICES se réserve le droit d'interrompre la prestation en cours si le chauffeur s'aperçoit que le client commet une infraction, par exemple, l'usage de stupéfiants, mais encore si le comportement des clients met en péril la sécurité du chauffeur, des passagers ou celle des véhicules loués, mais aussi si les clients sont insultants vis-à-vis du chauffeur. Il a pour consigne stricte d'arrêter immédiatement la prestation en cours, en cas d'infraction, et cet arrêt ne donnera en aucun cas le droit au remboursement de celle-ci.

Les bagages ou tout autre objet propriété du client restent sous la responsabilité de la personne transportée. La société VIP SERVICES ne saurait être tenue responsable en cas de vols d'objets de valeur et de bagages laissés dans le véhicule.

Tout dommage causé à l'intérieur du véhicule sera à la charge du client. Il est interdit de fumer dans le véhicule

Responsabilité du client. VIP SERVICES se réserve le droit de mettre en place une procédure si l'utilisateur s'adonnait à une quelconque perturbation de son activité (dégradation, mauvaise conduite).

ARTICLE 7 : RECLAMATIONS

Toute réclamation ne sera acceptée que dans un délai de 8 jours après l'exécution de la prestation. En cas de litige, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Grenoble.

ARTICLE 8 : DIVERS

La quantité de bagages transportée est proportionnelle à la capacité du véhicule.

Nos véhicules sont non fumeurs et aucun animal ne sera accepté à l'intérieur.

VIP SERVICES se réserve le droit d'utiliser à des fins promotionnelles les photographies prises lors des prestations.